

VICTIME D'UNE ESCROQUERIE EN LIGNE ?

8 MODES OPÉRATOIRES SONT PRIS EN COMPTE



PIRATAGE DE MAIL
OU DE PROFIL DE RÉSEAU
SOCIAL



ESCRROQUERIE
À LA PETITE ANNONCE
FAUX ACHETEUR



ESCRROQUERIE
À LA PETITE ANNONCE
FAUX VENDEUR



FAUSSE
LOCATION



RANSOMWARE



CHANTAGE
EN LIGNE



ESCRROQUERIE
AUX SENTIMENTS



FAUX SITE
DE VENTE

- Votre adresse courriel ou votre profil de réseau social a été piraté et de l'argent a été demandé à vos contacts en votre nom (**PIRATAGE COURRIEL OU PROFIL RÉSEAU SOCIAL**).
- Vous avez été escroqué(e) par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (**FAUX ACHETEUR**).
- Vous avez été escroqué(e) par un faux vendeur suite à l'achat d'un produit en ligne sur un site de petites annonces (**FAUX VENDEUR**).
- Vous avez été escroqué(e) à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne (**FAUSSE LOCATION**).
- Vous avez été escroqué(e) lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux (**FAUX SITE DE VENTE**).
- Les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée (**RANSOMWARE**).
- Vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur (**CHANTAGE EN LIGNE**).
- Lors d'une relation en ligne, vous avez été incité(e) par des moyens frauduleux à verser de l'argent (**ESCRROQUERIE AUX SENTIMENTS**).